



Saint-Germain-en-Laye, le 22/12/2025

Enquête publique sur la mise en compatibilité du PLU de Saint-Germain-en-Laye avec le projet de forage géothermique.

Avis des Ateliers de l'Environnement et de la Démocratie.

A Monsieur le Commissaire enquêteur

Nous sommes une association qui réunit des habitants de Saint-Germain-en-Laye et de sa région qui souhaitent, en toute liberté et sans affiliation partisane, s'impliquer dans le débat public tant sur les questions locales que nationales, voire européennes ou internationales. Le mot Ateliers qui figure dans notre nom n'a pas été choisi au hasard. Il caractérise notre démarche qui a pour ambition de participer à la vie publique en l'alimentant par des éléments factuels, des débats ouverts et contradictoires, des actions citoyennes..., et de porter la voix de la société civile à propos des problématiques locales ou plus larges. Nous sommes convaincus que les notions d'environnement et de démocratie sont étroitement liées et interdépendantes. Seuls des citoyens informés, responsables et actifs peuvent favoriser un véritable développement durable.

Les remarques qui suivent visent donc au double objectif de favoriser la démocratie locale et d'exprimer un avis sur le fond du « projet Dogger ».

Sur le projet Dogger :

Nous sommes très favorables à ce projet qui constitue une étape essentielle dans le plan à long terme de « décarbonation » de la Ville, conduisant en outre à une meilleure maîtrise et stabilité des coûts de chauffage des utilisateurs concernés.

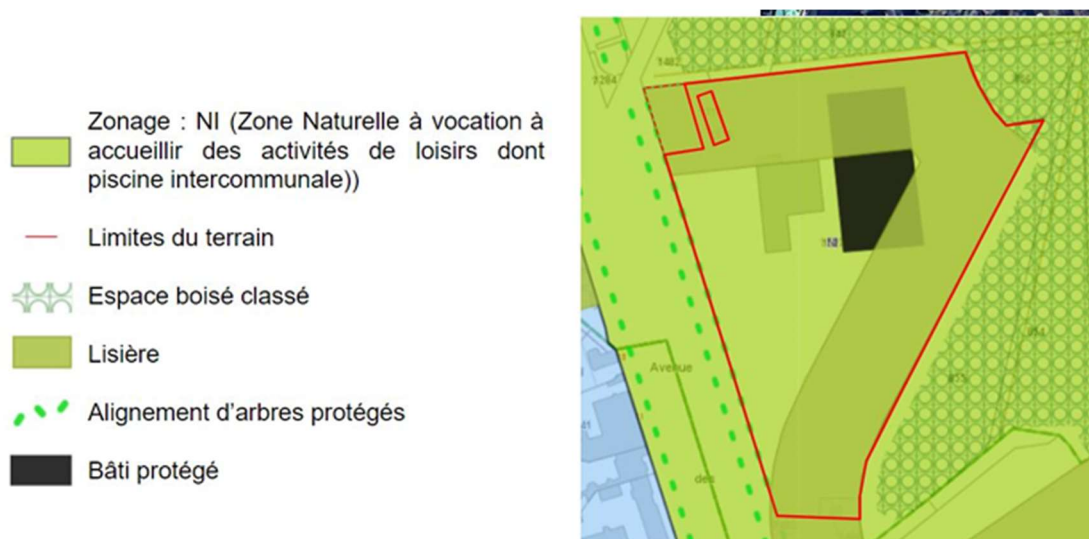
Nous comprenons l'intérêt de placer les ouvrages techniques à proximité de la piscine, notamment pour utiliser le plus efficacement possible la chaleur résiduelle disponible « en retour de boucle » pour chauffer les bassins de celle-ci.

Sur l'implantation des têtes de puits :

Nous sommes favorables à la solution retenue tant pour sa faible emprise définitive sur la surface du parc de la piscine que pour la nécessaire mise à disposition d'aires adéquates pour assurer la maintenance des ouvrages.

Sur l'implantation des ouvrages techniques le long du pan nord de la piscine :

La solution actuellement projetée ne nous paraît pas optimale compte-tenu du caractère architectural remarquable et unique de la piscine, due aux architectes Bernard Zehrfuss et Louis Blanchet. L'implantation le long du pan nord de la partie « en rez-de-chaussée » (voir flèche bleue ci-dessous, deuxième illustration) de la centrale de chauffage va rompre irrémédiablement sa symétrie. Nous suggérons donc que cette partie soit implantée également en sous-sol, ou si elle peut fonctionnellement être séparée des équipements en un autre emplacement où elle ne déparera l'unité architecturale de la piscine.



Tracé de la lisière
souhaité pour
correspondre au
tracé d'un SUC
(Site Urbain
Constitué)



Sur le tracé de la lisière souhaité :

Nous sommes très favorables à cette mise en compatibilité aux conséquences effectives très limitées sur la protection de la forêt en regard de l'intérêt environnemental essentiel du projet, en attirant l'attention qu'une autre implantation de la partie aérienne de l'ouvrage technique devra être compatible avec le tracé retenu.

En conclusion,

nous sommes globalement très favorables au projet et aurons l'occasion de l'exprimer de manière plus générale lors de l'enquête publique prochaine relative aux classements « IOTA¹ » et « IPCE² » de celui-ci.

Cependant, nous émettons une réserve quant à l'implantation choisie pour l'ouvrage technique d'exploitation qui risque d'attenter irrémédiablement à l'architecture de la piscine.

Pierre Jomier, président

¹ IOTA, Installations, Ouvrages et Travaux d'Aménagement

² Installations Classées pour la Protection de l'Environnement